



---

Procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 15 avril 2016, à 15 h 15, au Centre social

---

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Voir la liste des présences déposée au bureau du syndicat.

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 18 février 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Admission des nouveaux membres
5. Information
6. Projet de répartition des ressources enseignantes 2016-2017
  - a) Modification de la CI maximale
  - b) Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)
  - c) Sous-emploi
7. Projet de loi 70 : adéquation formation-emploi
8. Forum social mondial en août prochain à Montréal
9. Élections
10. Questions diverses
11. Clôture de la séance.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Jean Fournier annonce deux modifications :

- ajouter au point 5. Information : a) processus d'embauche du nouveau directeur général;
- reporter le point 8 au Congrès local du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Proposition 2015-2016 AG-24

Que l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

Proposé par Caroline Lachance  
Appuyé par Anne Hepditch

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2. Adoption du procès-verbal du 18 février 2016**

Proposition 2015-2016 AG-25

Que le procès-verbal du 18 février 2016 soit adopté.

Proposé par Jean-François Aubin  
Appuyé par Caroline Lachance

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3. Affaires découlant du procès-verbal**

– PIEA

L'appel lancé par Charles Gagnon aux départements afin de rencontrer le sous-comité a été largement entendu. De plus, deux rencontres ont eu lieu les 7 et 14 avril derniers. Les travaux du sous-comité se poursuivent.

– PIEP

Le sous-comité (Carole Gagné et Yves St-Pierre) poursuit sa première tournée des différentes instances sur la révision et l'actualisation de la PIEP. Une deuxième consultation est prévue avant de nous soumettre une refonte de la PIEP à l'automne prochain.

**4. Admission des nouveaux membres**

Proposition 2015-2016 AG-26

Que les personnes suivantes soient admises comme nouveaux membres du syndicat : Julie Côté (littérature et communication), Marie-Noëlle Lavertu (littérature et communication) et Chantal Vincent (techniques de travail social).

Proposé par Carole Paquin  
Appuyé par Laurence Viry

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. Information**

a) Processus d'embauche du nouveau directeur général

Jean Fournier fait un retour sur le communiqué de presse du Collège annonçant la nomination de M. Louis Gendron à titre de nouveau directeur général jeudi dernier. À la lueur de ces informations, l'exécutif syndical s'est questionné afin de savoir si le comité de sélection avait suivi le processus de sélection du nouveau directeur général comme il était stipulé dans le *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études, et à l'évaluation du directeur général*. Effectivement, le comité de sélection n'a pas respecté le « Règlement » en omettant de présenter le curriculum vitae du candidat à la Commission des études et au Conseil d'administration.

Par la suite, des échanges ont eu lieu avec les autres syndicats du collège. L'Intersyndicale a interpellé la présidente et la vice-présidente du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de sélection lundi matin sur la façon de faire de cette nomination et comprendre le vice de forme. Suite à

cette rencontre, les syndicats ont décidé de déposer une motion de blâme à l'endroit du comité de sélection responsable de la nomination du nouveau directeur général à la commission des études.

Charles Gagnon revient brièvement sur la commission des études du 6 avril dernier et présente la motion de blâme adoptée (11 pour et 3 abstentions) à la rencontre du 12 avril dernier et les résolutions inhérentes.

En terminant, Jean Fournier tient à préciser que les résolutions adoptées vont être acheminées à la présidente du c.a.

## **6. Projet de répartition des ressources enseignantes 2016-2017**

Comme l'explique Éric Therrien, deux CRT auront lieu les 20 et 27 avril prochains afin d'en arriver à une entente avec le Collège sur le *Projet de répartition des ressources enseignantes 2016-2017*. Au sujet de la signature de la nouvelle convention collective, les parties sont à rédiger le « clause à clause ». Par ailleurs, le Ministère a fait parvenir aux collèges, à la fin mars, les ressources selon le nouveau mode de financement.

### a) Modification de la CI maximale

- Calcul de la CI
  - ◆ Encadrement de nombreux étudiants (PES).
    - Le coefficient pour PES > 415 passe de 0,08 à 0,07.
  - ◆ Nombreuses préparations (4 ou plus).
    - Le coefficient HP passe de 1,90 à 1,75.
- Modification de la CI maximale
  - ◆ La CI maximale passera de 88 à 85.
  - ◆ La CI moyenne devra diminuer!
  - ◆ Cette modification « coûtera » 55 ETC dans le réseau.
  - ◆ À Trois-Rivières, nous avons reçu 1,46 ETC.

### b) Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)

À noter que Marie-Eve Bérubé et Éric Therrien ont rédigé deux articles sur les EESH dans le *Point d'ordre*.

- Quelques rappels

Les EESH ont fait l'objet de demandes lors des deux dernières négociations : en 2010 pour la formation d'un comité paritaire afin d'étudier la situation; en 2015 pour « *Ajouter des ressources à l'enseignement pour prendre en compte les interventions pédagogiques particulières faites auprès des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (EBP/EESH)* ». ».

- Résultat de la négociation 2015

Le résultat de la négociation 2015 a permis d'ajouter des ressources pour un montant de 10 M\$ (125 ETC) par année de 2015 jusqu'en 2020, cumulables. Ces ressources sont réservées à l'enseignement (répartition au prorata des collèges) pour « *améliorer la réussite scolaire des EESH* ». Le financement est inscrit dans un paragraphe de l'annexe S024.

– Constats et contraintes

Il y a une grande diversité de situations EESH et les impacts sur la tâche sont variés. À Trois-Rivières, c'est  $\pm 3$  ETC par année pour les quatre prochaines années. Étant donné que ces ressources seront insuffisantes, il faudra nécessairement faire des choix en CRT. Les orientations pour l'utilisation des ressources vont provenir du national, mais la répartition se fera au local.

– Étapes pour ce printemps

Les prochaines étapes pour ce printemps : présentations sommaires; cueillette d'informations locales; échanges avec la FNEEQ et les autres collèges; validation des orientations par les instances; travaux en CRT; entente avec le Collège?

– Modalités de répartition possibles

On vise une première répartition pour l'automne 2016 afin d'inscrire ces ETC dans *le Bilan d'utilisation et le Projet de répartition des ressources enseignantes 2016-2017*. On privilégie une répartition collective (disciplines, programmes, départements) plutôt qu'individuelle dans les volets 1 et 2 de la tâche avec un seuil minimum.

– Répartition en deux grands axes

L'Exécutif suggère la répartition des ressources en deux grands axes : environ 40 % à la formation générale (grand nombre d'EESH); environ 60 % aux différents programmes (ceux à fort % d'EESH).

La présentation terminée, Jean Fournier invite les membres à intervenir et à se prononcer sur la proposition suivante :

Proposition 2015-2016 AG-27

Que l'Assemblée générale adopte les orientations suivantes au sujet de la répartition des nouvelles ressources liées aux EESH/EBP:

Que ces ressources soient intégrées au projet de répartition discuté en CRT et qu'elles figurent au *Bilan d'utilisation*.

Que ces ressources soient attribuées à des disciplines, des programmes ou à des départements.

Que ces ressources soient prioritairement dédiées à des activités d'encadrement disciplinaire liées aux volets 1 et 2 de la tâche enseignante.

Qu'une partie des ressources soit réservée à certaines disciplines qui enseignent à un très grand nombre d'EESH et qu'une autre partie soit réservée à des disciplines où le pourcentage d'EESH est important.

Qu'un seuil minimal soit établi afin de permettre la libération réelle d'une partie de la tâche initiale.

Proposé par Louise Laprise

Appuyé par Anne-Andrée Denault

Discussion sur la proposition.

### Amendement

Ajouter à la quatrième orientation après important « et qu'une autre partie soit réservée à certaines disciplines qui enseignent à un nombre élevé d'EESH lors de situations d'apprentissage en stages ».

Proposé par Nathalie Houle

Appuyé par Luc Veillette

Discussion sur l'amendement.

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**LA PROPOSITION TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### c) Sous-embauche

Comme l'explique Éric Therrien, une réserve de 6,3 ETC est disponible. L'an dernier, le Syndicat n'a pas réussi à conclure un accord avec le Collège. C'est pourquoi l'exécutif syndical demande un mandat à l'Assemblée générale afin qu'une partie de ces ressources retournent aux profs. Suite aux explications, Jean Fournier invite les membres à intervenir et à se prononcer sur la proposition suivante :

### Proposition 2015-2016 AG-28

Que l'Assemblée générale propose d'utiliser une partie de la sous-embauche accumulée afin de :

- bonifier des coordinations de stages;
- dégager 0,3 ETC afin de permettre du mentorat individualisé dans le cadre du projet MIROIR.

Proposé par Jean-François Aubin

Appuyé par Maryse Saint-Pierre

Discussion sur la proposition.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **7. Projet de loi 70 : adéquation formation-emploi**

Charles Gagnon explique les grandes lignes du projet de loi 70 : adéquation formation-emploi. En février et en mars, le projet de loi a fait l'objet d'une étude en commission parlementaire où très peu d'amendements ont été apportés. Le projet de loi 70 devrait être adopté et sera sous la responsabilité du ministre François Blais. Plusieurs mesures de ce projet de loi, qui tourne autour de deux thèmes (adéquation et intégration à l'emploi), auront comme impact de modifier sept autres lois. Entre autres, une des mesures modifiera le rôle de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui désormais influencera l'éducation au collégial.

À l'aide d'un tableau, il présente la mission/mandat et la composition avant et après le projet de loi.

	Avant le projet de loi 70	Après le projet de loi 70
Mission/Mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser la concertation des intervenants du marché du travail.</li> <li>– Assurer le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi (loi du 1 % et PAMT).</li> <li>– Organisme-conseil auprès du ministère de l'Éducation: il établit la liste des professions à prioriser en matière de formation professionnelle et technique.</li> <li>– Définitions des problématiques régionales du marché du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter la formation professionnelle et technique pour répondre aux besoins en recrutement du marché du travail.</li> <li>– Assurer le développement et la reconnaissance des compétences de <u>la main-d'œuvre future</u>.</li> <li>– Formulation de recommandations au MEES et reddition de comptes de ce dernier à l'endroit de la CPMT.</li> <li>– Établissement des programmes prioritaires.</li> <li>– Financement propre (70 M\$ - contre 7,8 M\$ pour le ministère de l'Éducation).</li> </ul>
Composition	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Instance nationale composée de 25 membres représentant les employeurs, la main-d'œuvre, le milieu de l'enseignement, les organismes communautaires ainsi que certains ministères à vocation économique et sociale.</li> <li>– La CPMT a des antennes dans les régions: les Conseils régionaux.</li> <li>– Les membres sont nommés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur recommandation de leurs instances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les personnes associées au ministère de l'Éducation seront retirées des antennes ou des Conseils régionaux.</li> <li>– S'ajouteront à ces mêmes antennes des représentants de la Commission de la construction du Québec et des personnes représentant « la réalité régionale économique ».</li> <li>– Le ministre aura le pouvoir d'en nommer les divers représentants, même ceux des syndicats, après consultation.</li> </ul>

À noter que le ministre Blais a mis fin aux travaux du comité Rouillier en misant plutôt sur le modèle de formation du système dual allemand. À ce sujet, le premier ministre Couillard disait le 21 mai 2014 : « *Nous allons moderniser la formation technique en nous inspirant du modèle allemand qui inclut une forte proportion de la formation en entreprise.* »

Qu'est-ce que le système dual allemand?

- Pour la formation technique, le gouvernement viserait une formation en entreprise représentant entre 40 % et 60 % des heures de la formation spécifique actuelle.
- Le personnel de l'entreprise agit à titre de formateur et l'entreprise elle-même se transforme en lieu d'apprentissage pour une grande partie de la formation.
- En Allemagne, le système dual repose sur une tradition séculaire de compagnonnage, un processus d'évaluation nationale et une entente entre syndicats, « maîtres » et patronat allemands.

La présentation terminée, Jean Fournier invite les membres à intervenir et à se prononcer sur la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70 entraîne un déplacement de pouvoir du ministère de l'Éducation vers la CPMT en matière de planification et de gestion des programmes professionnels et techniques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70 confie dorénavant à la CPMT le mandat de déterminer non seulement les besoins en développement et en reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi, mais également ceux de la main-d'œuvre future;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70 ne présente aucune proposition claire visant à améliorer la prévisibilité de l'offre en formation continue ni l'offre de programmes d'études à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70, en favorisant l'approche duale allemande, transmet une part majeure de la formation à l'entreprise privée sans assurer la valeur pédagogique des apprentissages et de leur évaluation dans ce cadre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70 remet en question les emplois de plusieurs enseignants du secteur technique dans un système où la formation est assumée dans et par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 70 ne manifeste aucune préoccupation à l'égard de la formation du citoyen et de l'épanouissement de la personne;

Proposition 2015-2016 AG-29

Que l'Assemblée générale du Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Trois-Rivières dénonce, en matière de planification et de gestion de l'offre de programmes professionnels et techniques :

1. La subordination du système d'éducation à la CPMT imposée par le projet de loi 70.
2. L'imposition précipitée du système dual allemand dans les programmes techniques alors qu'aucune étude sérieuse n'a démontré la faisabilité de cette implantation.

Que cette recommandation soit transmise à Monsieur Jean-Denis Girard, député de Trois-Rivières, à Madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur, au Conseil d'administration du Cégep de Trois-Rivières, aux Syndicats des professionnels et du soutien du Cégep de Trois-Rivières et aux médias.

Proposé par Yvon Corbeil

Appuyé par Jan Michel

Discussion sur la proposition

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8. Forum social mondial en août prochain à Montréal**

Ce point est reporté au Congrès local du 1<sup>er</sup> juin.

**9. Élections**

Comité action internationale

Luce Doré a déposé une procuration. Jean Fournier déclare Luce Doré élue.

Comité femmes

Marc Langlois a déposé une procuration. Jean Fournier déclare Marc Langlois élu.

Comité de la précarité

Marc Langlois a déposé une procuration. Jean Fournier déclare Marc Langlois élu.

**10. Questions diverses**

a) Congrès local

Marie-Eve Bérubé transmet quelques informations sur le Congrès local prévu le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à la Marina de l'Île St-Quentin. L'assemblée aura lieu de 13 h 30 à 17 h. Par la suite, un cocktail sera servi pour débiter cette soirée festive. Après le souper, un band formé de profs de cégep et un DJ animeront la danse. La vente des billets débutera en mai. Le coût du billet est de 5 \$ pour les profs et de 10 \$ pour les retraitées les retraités des cinq dernières années.

**11. Clôture de la séance**

La levée de la réunion est proposée par Caroline Lachance et appuyée par Anne Hepditch.

Lise Verville a agi à titre de secrétaire.